

OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE

Apparue aux Etats-Unis en 1932, en pleine crise économique, la stratégie consistant à réduire la durée de vie des objets visait à remédier au chômage de masse. Une pratique aujourd'hui dénoncée au nom de la lutte contre le gaspillage, et de la protection de l'environnement

HISTOIRE D'UNE NOTION

Les détracteurs de l'obsolescence programmée viennent de remporter une bataille : le 26 septembre, lors de l'examen du projet de loi contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, le Sénat a adopté un amendement obligeant les fabricants à offrir aux consommateurs une information « simple » sur la « réparabilité » des équipements électriques et électroniques. Ce texte devrait satisfaire tous ceux qui estiment que cette tactique industrielle, qui consiste à réduire délibérément la durée de vie des objets afin d'encourager la consommation, est le nouveau mal du siècle.

Lorsque cette notion d'obsolescence programmée apparaît pour la première fois, en 1932, aux Etats-Unis, elle n'a pourtant aucune connotation péjorative. L'expression naît, pendant la Grande Dépression, sous la plume d'un agent immobilier new-yorkais qui souhaite réduire le chômage de masse :

pour Bernard London, l'obsolescence programmée permettra de sortir du marasme économique né du krach boursier d'octobre 1929. Dans un ouvrage que les éditions Allia viennent de republier, *L'Obsolescence programmée des objets* (48 pages, 6,20 euros), il affirme qu'il faut imposer une date de péremption légale aux objets afin d'obliger les consommateurs à les renouveler très régulièrement. « Notre grand travail est d'accélérer l'obsolescence », renchérit, deux ans plus tard, le patron de General Motors, le grand rival d'Henry Ford.

Si, au XIX^e et au début du XX^e siècle, le mot n'existe pas encore, les historiens et les économistes voient cependant déjà des traces de cette stratégie dès la montée en puissance de la société industrielle. L'essor des grands magasins décrit par Zola dans son roman naturaliste *Au Bonheur des dames*, en 1883, raconte ainsi la naissance d'une société où le renouvellement des gammes devient l'alpha et l'oméga de l'économie capitaliste. Une

stratégie ouvertement revendiquée, près d'un siècle plus tard, par le désigner américain Brook Stevens (1911-1995) : en 1952, il incite les responsables des entreprises de biens courants comme le textile, l'électroménager ou la voiture, à introduire « délibérément », dès l'année qui suit la mise sur le marché d'un bon produit, « quelque chose qui va rendre ces produits démodés, dépassés, obsolètes ». « Nous faisons cela pour une raison évidente : gagner de l'argent », conclut-il.

Une demande artificielle de biens

Dans les années 1960, ces méthodes suscitent cependant de virulentes critiques. Les contempteurs de la « civilisation du jetable » remettent en cause le modèle capitaliste tel qu'il s'est développé dans les pays occidentaux et dénoncent le triomphe de la société de consommation. Aux Etats-Unis, l'économiste John Kenneth Galbraith (1908-2006) et le sociologue Vance Packard (1914-1996) accusent ainsi les industriels de créer une demande artificielle de biens. Dans *L'Art du gaspillage* (Calmann-Lévy, 1962), Vance Packard souligne l'abondance de déchets engendrés par le renouvellement permanent des gammes, et il identifie trois modes d'obsolescence programmée : la modernisation constante des produits, la baisse de leur qualité et les dégâts des effets de mode.

Pendant les « trente glorieuses », les débats se cristallisent sur les produits de consommation de masse, notamment les ampoules électriques et les voitures. Au point que certains constructeurs prennent délibérément le contre-pied de cette stratégie d'obsolescence en mettant en avant, dans leurs publicités, la durabilité de leurs produits : en 1962, le

constructeur Volkswagen vante ainsi les mérites de sa voiture emblématique, la « Coccinelle », en critiquant les techniques de ses concurrents. « Nous ne croyons pas en l'obsolescence programmée, nous ne changeons pas une voiture pour le plaisir de changer », affirme alors le constructeur automobile.

La crise économique de 2008 accentue cette offensive contre l'obsolescence programmée. Dans le domaine du droit, la France est aujourd'hui à la pointe des pays européens : en 2014, la loi Hamon a obligé les distributeurs à afficher, de manière lisible, les informations sur la disponibilité des pièces détachées, et, depuis 2015, un délit passible de deux ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende permet de réprimer « l'ensemble des techniques par lesquelles un metteur sur le marché vise à réduire délibérément la durée de vie d'un produit pour en augmenter le taux de remplacement ». En 2017, des plaintes ont été déposées contre Apple, qui est soupçonné de brider les performances de ses anciens modèles de téléphones, mais aussi contre Epson, qui inciterait les utilisateurs à remplacer leurs cartouches d'imprimante alors qu'elles contiennent encore de l'encre.

Depuis quelques années, c'est non plus seulement au nom du droit des consommateurs, mais aussi au nom de la protection de l'environnement, que l'obsolescence programmée est contestée. Et la riposte s'organise : des consommateurs créent des Repair Cafés destinés à prolonger la durée de vie des produits de consommation, et des associations de bénévoles, comme Halte à l'obsolescence programmée (HOP), défendent l'idée d'une « réparation programmée ». ■

ALAIN BEUVE-MÉRY

DÈS LES ANNÉES
1960, CERTAINS
CONSTRUCTEURS
PRENNENT
DÉLIBÉRÉMENT
LE CONTRE-PIED
DE CETTE MÉTHODE
ET METTENT EN
AVANT LA DURABILITÉ
DE LEURS PRODUITS